fiscalité .brussels

Exp : Place Saint-Lazare 2 - 1210 Bruxelles

JJBEA120090000216400227 Bb-W1-L2

ALEXIS ANTOINE EMMANUEL VAN HECKE
AVENUE EUGENE PLASKY 179, ET02
1030 SCHAERBEEK

46A62F1BE0021EDC9FBD77E6F45BF057

DATE D'ENVOI : 26 janvier 2022

N° DE REFERENCE : 0841428874
N° REDEVABLE : 100435390

Données de contact avec l'administration

Courrier postal : Bruxelles Fiscalité
B.P. 12014 Bruxelles Gare du Nord, 1030 Bruxelles
Mail : info.fiscalite@fisc.brussels

Een Nederlandstalig document is verkrijgbaar op aanvraag

Précompte immobilier
Rappel

Vous recevez ce document car, selon nos données, votre précompte immobilier[1] reste à ce jour impayé.

Redevable
ALEXIS ANTOINE EMMANUEL VAN HECKE

Références	
Division cadastrale	21572
Commune	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE
Exercice d'imposition	2021
Article de rôle	1401924679
Rôle exécutoire le	22/07/2021

Paiement	
Montant à payer	**1.072,87 EUR**
Date limite de paiement	10/03/2022
Compte bancaire (IBAN)	BE91 0972 3108 1076
BIC	GKCCBEBB
Communication structurée	+++140/1924/67972+++

Montant	
Montant de l'impôt	1.194,25 EUR
Réduction(s)	0 EUR
Prime(s)	- 132,00 EUR
Intérêts de retard[2]	10,62 EUR
Déjà payé	0 EUR
Total	**1.072,87 EUR**

Evitez des frais supplémentaires et un recouvrement forcé en payant à temps.

Paiement
Vous devez payer par **virement bancaire** sur notre compte bancaire avec la communication structurée indiquée.

Facilités de paiement
Si vous éprouvez des difficultés pour payer le montant de l'impôt, vous pouvez demander un délai de paiement supplémentaire ou un paiement échelonné. Introduisez votre demande avant la date limite de paiement :
- sur notre site internet https://fiscalite.brussels;
- par e-mail ou par courrier.

« Bruxelles Fiscalité » et « fiscalite.brussels » sont les dénominations par lesquelles le Service public régional de Bruxelles Fiscalité est désigné.

[1] *Article 251 du Code des impôts sur les revenus 1992.*

[2] Article 37 du Code bruxellois de procédure fiscale

Scanné avec CamScanner